



Litige suite a la vente d'un scooter d'ocassion

Par **rose**, le **11/10/2011** à **17:00**

Bonjour,
j'ai vendu un scoot d'ocassion en etat de marche l'acheteur a essayer le scoot tout aller bien 5 jours apres l'achat le moteur a casse il me dit que c'est ma faute que puis je fait ? peut il fait annuler la vente ? MERCI

Par **pat76**, le **11/10/2011** à **18:26**

Bonjour

L'acheteur devra prouvé que c'est de votre faute si le moteur a cassé.

Donc, laissez-le agir et attendez. Si il veut entamée une procédure devant une juridiction, il devra apporter des preuves.

Le scooter fonctionnait lorsque vous le lui avez vendu et il l'avait essayé avnt de l'acheté.

Donc, de quelle manière l'a-t-il utilisé pour que le moteur casse, lui seul le sait.

Par **rose**, le **11/10/2011** à **19:42**

merci je pensais la meme chose que vous